



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Dijon, le **21 AOUT 2018**

Service Transports – Mobilités

à l'attention de

Département Maîtrise d'Ouvrage Routière

M. le directeur de l'entreprise

Nos réf. : STM/DMOAR/2018-YP-255

Vos réf. :

Affaire suivie par : Yohan Planche- Chef de projets

Tél. : 03 45 83 21 10

ROGER MARTIN

Agence Grands Travaux

4 avenue Jean Bertin - BP 77971

21079 DIJON Cedex

Objet : Demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - Avis du propriétaire sur l'usage futur du site

Dans le cadre des travaux de mise à 2x2 voies de la RN79 entre Paray-le-Monial et Charolles, dont l'État vous a rendu attributaire, vous sollicitez l'autorisation d'implanter provisoirement une centrale d'enrobage à chaud sur le domaine de l'État, au niveau l'aire de La Redoute, à Champcey, en Saône-et-Loire.

En tant que représentant du propriétaire Etat, je vous donne l'autorisation de principe d'implanter temporairement une centrale sur les parcelles n° B0149, D0168, D0048 ainsi que sur le domaine public routier attenant, lié à la RN79.

J'émetts un avis favorable à votre proposition de remise en état des terrains après arrêt définitif de l'installation, qui devra notamment permettre un usage futur du site à des fins d'installations de chantier.

Le chef de service

Philippe LEFRANC

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 13h30-17h00

Tél. : 33 (0) 3 81 21 67 00 – fax : 33 (0) 3 81 21 69 99

TEMIS, 17 E rue Alain Savary, BP 1269, 25005 BESANCON CEDEX

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr